

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 30

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Aide départementale à l'acquisition en VEFA de 28 logements locatifs sociaux à Aix-en-Provence par la SA d'HLM Unicil

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.37.58**

RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 33 du 31 mars 2017, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a reconduit son intervention de soutien au financement des opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat).

Une enveloppe de 6.500.000 € est inscrite au budget départemental, chapitre 204, dans le cadre de cette intervention.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

La SA d'HLM UNICIL – groupe Action Logement domiciliée 11 rue Armény 13006 Marseille, projette l'acquisition en VEFA de 28 logements locatifs sociaux (14 PLUS, 6 PLAI et 8 PLS) dans le cadre de l'opération « Pey Blanc » à Aix-en-Provence, pour un budget prévisionnel de 4 376 435 €

Il est proposé l'octroi d'une subvention totale de **42.440 €** correspondant à une contrepartie réservataire pour le Département d'un logement sur l'opération.

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de cette opération en annexes I et II.

MODIFICATIONS DE SUBVENTIONS

1. Par délibération n° 165 du 30 juin 2017, la Commission Permanente a décidé d'octroyer à la SAUES Habitat Pact Méditerranée une subvention globale d'un montant de 70 075 € destinée à accompagner l'acquisition et les travaux d'amélioration de 6 logements en diffus dans divers arrondissements de Marseille.

L'organisme nous a fait connaître que l'opération prévue pour un logement implanté 10 traverse de l'Huilerie Nouvelle, Résidence Saint Yves logement n°81 à Marseille 14ème arrondissement était annulée en raison de la rétractation des vendeurs.

Il vous est proposé par conséquent d'annuler l'aide concernée (soit 11 118 €) et de ramener à un montant total de 58 957 € la subvention globale accordée, pour l'acquisition et les travaux d'amélioration des 5 logements restants.

2. Par délibération n° 84 du 29 mai 2015, la Commission Permanente a décidé d'octroyer à la SAUES Habitat Pact Méditerranée une subvention globale d'un montant de 305 055 € afin d'accompagner l'acquisition et les travaux d'amélioration de 27 logements en diffus à Marseille sur les 3^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements, dont 7 545 € pour accompagner la production d'un logement sis 23-27 traverse de la Mère Dieu 13014 MARSEILLE.

A la demande du bénéficiaire, il vous est proposé de transférer à l'association SOLIHA PROVENCE (ex-PACT 13) le bénéfice de l'aide départementale octroyée d'un montant de 7 545 € pour l'acquisition et les travaux d'amélioration d'un logement situé 23-27 traverse de la Mère Dieu 13014 MARSEILLE, opération effectuée sous la maîtrise d'ouvrage de l'association, et de minorer du même montant la subvention globale initialement accordée à la SAUES Habitat Pact Méditerranée par délibération n°84 du 29 mai 2015.

Les caractéristiques techniques et financières de cette opération sont inchangées.

PROPOSITIONS

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à la SA d'HLM UNICIL d'une subvention de 42.440 € destinée à accompagner la réalisation de 28 logements locatifs sociaux à Aix-en-Provence pour un coût prévisionnel global TTC de 4.376.435 €;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation d'1 logement ;
- minorer le montant de la subvention initialement accordée à la SAUES Habitat Pact Méditerranée par délibération n° 165 du 30 juin 2017 pour l'acquisition et la réalisation de travaux d'amélioration de 6 logements en diffus dans divers arrondissements de Marseille, en raison de l'annulation d'une des opérations, pour un montant total ramené à 58.957 €;
- donner votre accord au transfert à l'association SOLIHA PROVENCE d'une subvention de 7.545 € destinée à accompagner l'acquisition-amélioration d'un logement implanté 23-27 traverse de la Mère Dieu à Marseille 14^{ème} arrondissement, pour un montant de travaux TTC de 75.448 €;
- minorer d'un montant de 7.545 € la subvention initialement accordée à la SAUES Habitat Pact Méditerranée par délibération n° 84 du 29 mai 2015 pour l'acquisition-amélioration de 27 logements PLAI à Marseille sur les 3^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements, en raison des travaux effectués sous maîtrise d'ouvrage de l'association SOLIHA PROVENCE sur un immeuble, pour un montant total ramené à 297.510 €;
- d'approuver le montant des affectations et modifications d'affectations comme indiqué en annexe III et IV du rapport.

Les dépenses nouvelles seront imputées au chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL